

# Assises : les noirs desseins d'un accusé « chevalier banc »

Abdelaziz Rebiai, au deuxième jour de son procès pour tentative d'assassinat en 2010 à Nice, assume son statut de délinquant. Avec une logique et une morale bien à lui

**Ê**tre délinquant, ça ne veut pas dire que je n'ai pas d'éthique. » Aziz Rebiai, longue chevelure noire, épaules de démenageurs et gueule d'ange, ne manque pas de charisme. Il explique avec des mots choisis comment il a volé au secours de Sabrina Hafsi, alors qu'elle était battue par Mourad Sghir, son mari. « Elle se faisait fracasser. J'ai agi en citoyen. »

C'était en janvier 2009 à Nice-Est. Le point de départ d'une liaison amoureuse et d'une rivalité malsaine entre Rebiai et le clan Sghir. Le paroxysme survient le soir du 5 juin 2010, vers 21 h 30, rue Fenoglio-de-Briga. Abdelaziz Rebiai endosse les habits de chevalier blanc et s'en prend en pleine rue à Mohamed Sghir à coups de 9 mm. Quatre tirs avec un Beretta semi-automatique. En larmes et colère, Mohamed Sghir ne comprend

toujours pas pourquoi Rebiai a tenté de l'assassiner : « Je lui avais répété que je ne voulais pas d'histoires. Ses problèmes avec mon frère et ma belle-sœur, je ne voulais pas m'en mêler. Je n'ai jamais menacé personne. Je suis le plus gentil de la famille et ça tombe sur moi ! Je suis à vie en chaise roulante. » L'une des balles lui a brisé la colonne vertébrale.

## « Sur la foi d'une rumeur »

Toujours aussi calme, micro en main, Rebiai exprime des regrets envers la victime. Mais il persiste et signe : « J'étais menacé de mort. » Il ne se déplaçait jamais sans une arme. « Balle engagée dans le canon », précise-t-il. M<sup>e</sup> Baudoux, avocat de la partie civile, intervient : « En 1981, on a aboli la peine de mort. Et vous êtes en train de dire que sur la



**Mohamed Sghir, handicapé après avoir reçu quatre balles à bout portant, ne comprend toujours pas le geste de Abdelaziz Rebiai, défendu par M<sup>e</sup> Adrien Verrier.**

(Photo Frantz Bouton)

foi d'une rumeur, vous la rétablissez. » « Vous nous dites que votre acte est justifié... Vous savez que la légitime défense préventive, ça n'existe pas ? Rien ne démontre que Mohamed Sghir vous a menacé », surenchérit Mi-

chèle Lis-Schaal, la présidente de la cour d'assises. Rebiai n'en disconvient pas. Mohamed Sghir n'était pas le plus dangereux. Mais il argumente : « Le jour des faits, personne ne pouvait me reconnaître mais tout le

monde savait dans le quartier que c'était moi le tueur. Ça ne vous interpelle pas ? (...) La menace était réelle. J'ai pas eu les bons réflexes. C'est une très grosse erreur. Mais j'étais seul, personne pour me conseiller. » Et pour cause,

ses trois frères étaient incarcérés. Père alcoolique et violent, mère seule avec six enfants... Abdelaziz Rebiai, le cadet, une fois dans le quartier de L'Ariane, a marché dans les pas de ses frères aînés, tous délinquants. Il est décrit par l'enquêtrice de personnalité comme « narcissique », « intelligent », « revendicatif », « violent ». Première condamnation : 12 ans, première incarcération à 14, vingt et une mentions à son casier judiciaire. « C'est impressionnant ! », s'exclame la présidente Lis-Schaal. En détentation, la situation n'est guère plus flatteuse. Les incidents avec les surveillants se multiplient. Un éducateur résume le parcours de Rebiai en un mot : « Du gâchis. » Suite du procès aujourd'hui. Le verdict est attendu demain.

**CHRISTOPHE PERRIN**  
chperrin@nicematin.fr